

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---♦---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---♦---

DECRET N° 78-138 du 30 mai 1978

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Enseignement du Premier
Degré, de l'intérim du Camarade François
KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la
Culture Populaire et des Sports pour
compter du 29 mai 1978.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

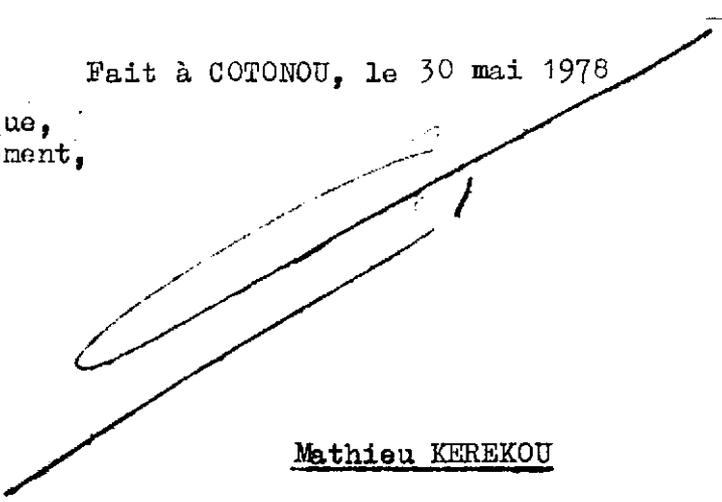
D E C R E T E :

Article 1er :- Pour compter du 29 mai 1978, le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, assurera l'intérim du Ministre
de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du
Camarade François KOUYAMI.

Article 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 mai 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MEED-MJCPS 6 Autres Ministères 13
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE 4 DJCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.-